

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/03/2011

Réception par le Prefet : 14/03/2011

Publication : 18/03/2011



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2011-3-1-5

Séance du vendredi 11 mars 2011

### **ADHESION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS UTILISATEURS CIVITAS (A.C.T.U.)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve le renouvellement de l'adhésion du Département du Haut Rhin à l'association des collectivités territoriales et établissements publics utilisateurs de CIVITAS (A.C.T.U.)
- ❖ Autorise le chef de projet S.I.R.H. de la D.S.I. ainsi que le référent S.I.R.H. de la D.R.H. à siéger au sein de l'association,
- ❖ Approuve le règlement de la cotisation fixée, chaque année, par l'Assemblée Générale de l'Association sous réserve du vote des crédits nécessaires chaque année.
- ❖ La dépense sera imputée au programme J621, chapitre 011, fonction 0202, nature 6281.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions